

CHAUFFAGE



Afin d'utiliser votre chauffage en toute sécurité, qu'il s'agisse d'un chauffage central ou d'appoint, nous vous recommandons de prendre certaines précautions.

COMBUSTIBLE SOLIDE

Voici les grandes lignes :

- Avisez votre assureur.
- Installez l'appareil et la cheminée selon les recommandations du fabricant et le Code de construction du Québec.
- Déposez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, muni d'un couvercle métallique et rangez-le à l'extérieur, éloigné des matériaux combustibles. Les cendres peuvent dégager de la chaleur jusqu'à 72 heures après la dernière utilisation.
- Un ramonage s'impose aux cinq cordes de bois brûlées ou minimalement une fois par année.
- Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone dans la maison.
- Ne brûlez pas de résineux et assurez-vous que votre bois est bien sec et exempt de produit chimique et toxique.



Terrebonne
Une histoire de vie